

ALLOCUTION DE M. PIERRE MAUROY
A L'OCCASION DE LA SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE
ETAT H.L.M

(Lille, le 2 février 1990)

Monsieur le Ministre de l'Equipement, du
Logement, des Transports et de la Mer,
Mon Cher Michel,
Monsieur le Préfet de Région,
Monsieur le Président de l'Office,
Mon Cher Alain,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous dire le plaisir
tout particulier que j'éprouve à venir une
nouvelle fois dans ces lieux pour une
manifestation aussi symbolique.

Je connais bien cet Office, en effet,
puisque j'en ai assumé pendant de nombreuses
années la présidence. J'ai connu les joies des
années d'expansion, quand il fallait construire
massivement pour apporter une réponse aux nombreux
besoins de logements de nos concitoyens. Puis,
j'ai dû en abandonner, à regret, la présidence,

lorsqu'en mai 81, le Président de la République m'a fait l'honneur de m'appeler auprès de lui pour conduire, sous son autorité, les affaires du pays. Enfin, j'ai connu les années de soucis, lorsque, fin 86, j'ai repris cette présidence, pour mener le redressement nécessaire de l'office

En septembre dernier, estimant que le redressement était suffisamment engagé et que mes nouvelles responsabilités à la Communauté urbaine ne me permettaient plus de m'impliquer dans un seul office - car nous avons la particularité d'avoir une Communauté mais trois offices communautaires - j'ai passé le relais à Alain CACHEUX, qui avait travaillé à mes côtés, afin qu'il poursuive le travail entrepris

Dans le cadre de sa politique sociale, l'Office a eu à connaître du thème qui nous rassemble ce matin. La ville elle-même s'y est impliquée depuis fort longtemps et de manière plus importante encore ces dernières années à travers le dispositif OSLO.

Nous avons, en effet, décidé, en 1987, d'aider les locataires de l'Office dont l'impayé de loyer était supérieur à 5.000 F. Les bons locataires bien entendu, c'est-à-dire ceux dont les difficultés s'expliquaient par la faiblesse des revenus, par le chômage ou par des problèmes familiaux. Pas ceux d'entre eux qui étaient de mauvais payeurs, pour lesquels nous avons accru la sévérité et accéléré les procédures contentieuses.

Les locataires en difficultés étaient plus de 1.500. Nous les avons reçus un par un, pour leur proposer un contrat : payer leur loyer désormais, avec les aides au logement dont ils pouvaient bénéficier, rembourser une partie, si faible soit elle et calculée en fonction de leurs moyens, de leur dette, en échange de quoi la ville les aidait à éteindre le solde de leur dette pour les remettre dans la situation d'un locataire normal. Bien entendu, ce dispositif se complétait d'un accompagnement et d'un suivi social individualisé.

Ce contrat, près d'une famille sur deux l'a accepté ; il en a coûté près de 7 millions de francs à la ville en 3 ans. Mais nous avons la satisfaction d'avoir permis à près de 700 familles

de garder un logement décent, alors que leur seule perspective était, à terme, l'expulsion. 700 familles pour 7 millions, 10.000 Francs en moyenne par famille : c'est un prix certes élevé mais infiniment moindre que l'argent qu'il aurait fallu dépenser en aides sociales diverses, si la famille avait été expulsée, dispersée, avec un placement des enfants. Sans compter le drame humain que cela représente, la plongée vers la marginalité, la délinquance et tout le cortège des difficultés.

Ce dispositif, la Ville de Lille entend continuer à le soutenir pour traiter les cas qui n'ont pas encore reçu de solution.

Tout en permettant à ces locataires de rester dans le logement social, nous aidons ainsi l'Office en lui permettant de recouvrer des sommes d'argent qu'il avait peu de chances de récupérer, ces familles étant largement insolvables.

Et aider l'Office, c'est contribuer à sa bonne santé financière. C'est l'intérêt de l'Office et de ses locataires. C'est aussi l'intérêt de la Ville.

Car la ville a besoin d'un Office d'H.L.M. actif, qui soit, sur son territoire, l'instrument privilégié de sa politique en matière d'habitat. Privilégié, mais pas exclusif, car nous entendons laisser toute leur place aux autres organismes d'H.L.M., et notamment aux sociétés anonymes, qui contribuent aussi à cette politique. Une politique que je résumerai par deux idées forces :

- nous souhaitons que Lille demeure accessible à tous, à toutes les catégories sociales, et notamment aux plus modestes. Au moment où la ville se saisit de grands dossiers liés à l'arrivée du T.G.V, et notamment celui du Centre des Gares, au moment où le rythme de construction, mais aussi celui des prix, s'élève, seule l'intervention active des promoteurs sociaux peut permettre de laisser toute sa place au logement social

- en second lieu, nous souhaitons que tous les quartiers de la Ville conservent un certain équilibre social, qu'il n'y ait pas, ou pas trop, de ségrégation sociale selon les quartiers de la ville. C'est pourquoi je me félicite qu'il y ait un nombre important de

résidences de l'Office dans le Vieux-Lille, mais aussi dans le Centre et à Vauban. Peu de grandes villes de France ont un secteur historique où le nombre de logements sociaux atteint 33 % du patrimoine total. J'entend bien qu'il poursuive sa mission dans ces quartiers.

De la même façon, je me félicite des efforts très importants de réhabilitation menés par l'Office dans le quartier du Sud, ces dernières années, et demain par la S.L.E., ainsi que des efforts qui vont être réalisés dans les prochaines années dans le quartier de Moulins, notamment Belfort, et au Boulevard de Strasbourg.

Cet accord que vous allez signer ce matin, Monsieur le Ministre, est un bon accord. L'Etat aide l'Office à assumer sa vocation sociale et à achever la réhabilitation de son patrimoine.

Soyez assurés que la Ville et la Communauté Urbaine continueront, pour leur part, à l'aider également, pour que, tous ensemble, nous arrivions à faire vivre le droit au logement pour tous.